

| | |
|--|--|
| DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE | EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 20 décembre 2022 |
|--|--|

| Membres en exercice | Qui ont pris part à la délibération | Date de la convocation | Date d'affichage |
|---------------------|-------------------------------------|------------------------|------------------|
| 31 | 22 + 6 pouvoirs | 08 décembre 2022 | 09 décembre 2022 |

| N° délibération | Objet |
|-----------------|--|
| 2022-079 | Convention mise à disposition de personnel de Poher communauté – OPAH mutualisée |

Le vingt décembre 2022 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Barbara PERRON

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR :

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Gérard TOSSER, Marc QUEMENER

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Hubert LE LANN, Philippe ROBERT-DANTEC à Anne ROLLAND, Marie-Brigitte BRETHERS à Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT à Marc QUEMENER, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN

Absents excusés : Éric PRIGENT, Claude MOREL, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Coralie JEZEQUEL

Rapporteur : Jean-François Dumonteil

L'OPAH mutualisée prend fin au 31 décembre 2022. L'année 2023 est une année transitoire entre 2 OPAH.

Au cours de l'année 2023, trois missions seront à réaliser par l'agent chargé du suivi de ce dossier, à savoir : le suivi des demandes de versement des dossiers toujours en cours de l'OPAH se terminant en 2022, le suivi de l'étude pré opérationnelle, la gestion du dispositif transitoire mis en place en 2023.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID : 029-200067197-20221220-2022079-DE

L'ensemble de ces missions correspond à un 1/3 de 20% d'un temps complet pour Monts d'Arrée Communauté.

L'agent en charge de ces missions est salarié de Poher Communauté, il est proposé une convention pour la mise à disposition de la personne au profit de Monts d'Arrée Communauté sur l'année 2023.

Les conditions de mise à disposition sont indiquées dans la convention présentée.

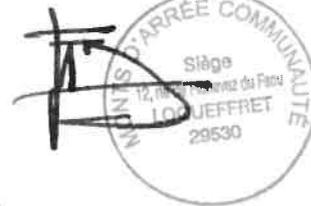
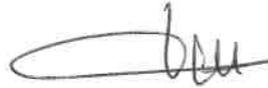
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire

- Approuve la convention proposée
- Autorise le président à signer la convention de mise à disposition d'un agent de Poher communauté pour assurer les missions liées à l'OPAH à hauteur d'1/3 de 20% d'un temps complet.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,

La secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 21 décembre 2022